

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 08 mars 2021

N° 43/03/2021 : MECENAT - 400 ANS DES 400 COUPS

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 08 mars à 16h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 02 mars 2021.

Présents Titulaires : 40

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Bernard BOUTON à Jean-Pierre FOISSAC, Jean-François GARRIGUES à Annie GUILLOT, Stéphane GONZALEZ à Lucie FOURNEL, Paul GRAND à Gilles MENEGHETTI, Clarisse HEULLAND à Marie-Claude BERLY, Christian MOULIS à Nadine BOUVET.

Absents Excusés : 2

Madame, Monsieur, Paulette MULLER-DUPONT, Michel WEILL.

**Monsieur Khalid LAABID donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Conforter l'attractivité territoriale est un des enjeux majeurs de l'Agglomération du Grand Montauban. C'est pourquoi la volonté réaffirmée est de développer une politique événementielle, au plus près des acteurs associatifs et professionnels, permettant aussi de valoriser nos atouts culturels, sportifs, économiques, patrimoniaux et historiques.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir les événements en cours de programmation pour la commémoration du 400ème anniversaire des 400 coups qui se déroula les 16, 17, 18, et 19 septembre 2021.

Il s'agit d'ores et déjà de mobiliser toutes les énergies et les moyens pour proposer des moments de transmission, de spectacle, de découverte. Afin de mener à bien ce projet majeur, il est proposé de renforcer les partenariats avec les acteurs économiques par le biais d'une démarche de mécénat.

Pour cet événement exceptionnel, il est nécessaire d'avoir recours au financement de partenaires institutionnels mais aussi privés avec divers partenaires qui apporteront leur soutien direct ou indirect, en prenant en charge eux-mêmes des prestations et/ou en octroyant un apport financier.

Le mécénat peut prendre la forme d'une participation financière ou de prestations en nature ou de compétences, qui permettent au mécène de bénéficier de déductions fiscales strictement définies par le code des impôts. Le droit à déduction est justifié par un reçu fiscal délivré par le comptable du Grand Montauban.

Dans l'objectif de mobiliser un maximum de fonds autour de cet événement, il est prévu d'offrir cette solution aux entreprises souhaitant participer sous cette forme et de signer une convention de mécénat.

Enfin, dans la continuité de l'esprit de cet événement ouvert à tous, le Grand Montauban associera toutes les personnes volontaires et bénévoles qui souhaitent participer au 400ème anniversaire des 400 coups.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser le Président ou son représentant à solliciter des mécènes pour « Les 400 ans des 400 coups »,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats et conventions conclus avec des mécènes publics ou privés dans le cadre de cet événement,
- autoriser le Président ou son représentant à faire appel au bénévolat dans le cadre de cet événement.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

11 MARS 2021

De sa publication et/ou affichage le :

11 MARS 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 08 mars 2021

Le Président,
Thierry DEVILLE

